



(12) BREVET D'INVENTION

(11) N° de publication :
MA 39296 A1

(51) Cl. internationale :
H01H 36/00

(43) Date de publication :
28.02.2018

(21) N° Dépôt :
39296

(22) Date de Dépôt :
18.08.2016

(71) Demandeur(s) :
**HAMDOUN NOUREDDINE, HAY PAM N 29 SIDI MAAROUF OULED HADDOU
CASABLANCA (MA)**

(72) Inventeur(s) :
HAMDOUN NOUREDDINE

(54) Titre : **UN INTERRUPTEUR MAGNÉTIQUE QUI PERMET AUX HANDICAPES QUI
N ONT PAS DE MAINS OU QUI NE PEUVENT PAS UTILISER LEURS MAINS DE
FAIRE FONCTIONNER ET ÉTEINDRE UNE RADIO DE PUISSANCE 4.5 V ET DE
FAIRE CHANGER LES CHAINES DE RADIO ET AUSSI ALLUMER OU ÉTEINDRE DES
LAMPES DE PUISSANCE 4.5 V**

(57) Abrégé : Un interrupteur magnétique qui permet aux handicapés qui n'ont pas de main; on général les gens qui ne peuvent pas utiliser leurs mains de faire fonctionner et éteindre une radio de puissance 4.5voltes on même temps de faire changer les chaînes de la radio facilement car j'ai enlevé tout les boutons de la radio et je les remplacés par cette interrupteur magnétique que j'ai inventé; cette interrupteur magnétique je l'ai appliqué aussi pour allumer et éteindre une lampe de puissance 4.5voltes; cette interrupteur va faciliter la vie quotidienne pour ces gens qui ne peuvent pas utiliser leurs main; par rapport à certaines taches comme écouter la radio ou allumer une lampes de puissance 4.5voltes surtout pour les enfants qui ne peuvent pas utiliser leurs mains.

Un interrupteur magnétique qui permet aux handicapés qui n'ont pas de main ; on général les gens qui ne peuvent pas utiliser leurs mains de faire fonctionner et éteindre une radio de puissance 4.5voltes on même temps de faire changer les chaines de la radio facilement car j ai enlevé tout les boutons de la radio et je les remplacés par cette interrupteur magnétique que j ai inventé ; cette interrupteur magnétique je l'ai appliquer aussi pour allumer et éteindre une lampe de puissance 4.5voltes ;cette interrupteur va faciliter la vie quotidienne pour ces gens qui ne peuvent pas utiliser leurs main ;par rapport à certaines taches comme écouter la radio ou allumer une lampes de puissance 4.5voltes surtout pour les enfants qui ne peuvent pas utiliser leur mains.

Un interrupteur magnétique qui permet aux handicapés qui n'ont pas de mains on général les gens qui ne peuvent pas utiliser leur main de faire fonctionner et éteindre une RADIO de puissance 4.5voltes ; on même temps de faire changer les chaines et allumer ou éteindre une lampes de puissance 4.5 voltes équipé aussi de cette interrupteur.

DESCRIPTIONS

L'invention concerne un interrupteur magnétique (marche)/ (arrêt) qui permet aux handicapé de faire fonctionner et d'éteindre la RADIO de puissance 4.5voltes et de changer ces les stations facilement et aussi allumé et éteindre une lampe de 4.5voltes facilement cette interrupteur est composé de :

-deux lames très fines de fer (1) (figure 1) une fois qu'on rapproche un aimant de ses deux lames elles se colles l'une contre l'autre ;ce qui permet au deux extrémités (4)(figure 1) et (2) (figure 1)de devenir passant ce qui permet à un courant de puissance 4.5volte de passer cette technique a été utilisé dans une appareille (qui fonctionne comme " systèmes d'alarme des portes se des fenêtres : DOORWINDOW ENTRY ALARME .model :RL-9805 ".

-un aiment qui permet aux deux lames de fers de se joindre et se collé l'une contre l'autre et une fois qu'on éloigne l'aiment ; les deux lames s'éloigne l'une de l'autres se qui fait que les deux extrémités (4) figure 1) et (2) (figure 1) de devenir non passante ; cette technique je l'ai appliqué dans une radio j'ai commencé par :

1-enlevés les boutons de la radio de puissance 4.5volte ; qui permettent de changer les stations ; dans se model de radio que j'ai essayé d'adapter à l'interrupteur que j'ai inventé ; on trouve deux sortes de boutons :

-un bouton qui fait changer les stations et on même temps si vous appuyer d'une façon continu sur le bouton ; le volume des sons de la radio commence à augmenté ; j'ai enlevé ce bouton et j'ai met à la place l'interrupteur(3) (figure 1)

Donc au lieu d'utiliser la main pour appuyer sur ce nouveau composant on utilise un aimant qu'on peut seulement le tenir par la bouche et le faire passer tout prés de ce composant(pendant 1 seconde) qui est composé de ses deux lames très fines de ferres ;à ce moment la force magnétique pousse les deux

lames très fines de ferres de se coller l'une contre l'autre ce qui permet aux deux extrémités (4) figure 1) et (2) (figure 1) de devenir passante ; une fois qu'on éloigne l'aimant les deux extrémités (4) figure 1) et (2) (figure 1)vont devenir non passante ; cette technique c'est comme si on appuyer par le doigt sur le bouton traditionnel que j'ai enlever.

Et pour augmenter le volume des sons de la radio ou le baisser ; normalement par rapport au bouton traditionnel on devrait laisser notre doigt appuyer sur bouton pendant un certain temps. On utilise la nouvelle technique grâce à se composant pour augmenter le volume de sons de la radio ou la baisser on doit garder pendant un certain temps de (2 seconde à 3 seconde) l'aimant à cotés des lames tres fines de fer à cette instant le volume de son va augmenter par rapport au composant spécialiser dans l'augmentation du volume et il va baisser par rapport au composant spécialiser dans la diminution du volume de sons de la radio.

De ce fait l'handicapé qui n'a pas de main ne va utiliser qu'un aimant qu'il va tenir par sa bouche pour changer les stations de la radio ou pour augmenter ou baisser le volume de son de la radio.

L'interrupteur général (marche /arrêt) :

J'ai inventé cette interrupteur magnétique pour faciliter aux handicapés qui n'ont pas de mains de faire fonctionner la radio facilement ; c'est une nouvelle technique qui permet aux deux lames très fines de fer de rester coller l'une contre l'autre ;le temps qu'on écoutes la radio le temps qu'on veux et après on peut l'éteindre on utilisant seulement un aimant qu'on va tenir par la bouche

J'ai commencé par enlever le bouton de (marche/arrêt) de la radio et je l'ai remplacé par l'interrupteur magnétique que j'ai inventé ; cette interrupteur se compose de :

- deux lames très fines de fer (8)(figure 1)une fois qu'on rapproche un aimant ces deux lames se colle l'une contre l'autre ;et une fois qu'on éloigne l'aimant les deux lames se détaches ;la technique que j'ai inventé consiste à se que les deux lames reste collé l'une contre l'autre même après que je retire l'aimant ;pour ce la j'ai utiliser la force d'un deuxième aimant(5)(figure 1) que j'ai collé juste à coté des deux lames tres fines de fer d'une manière à créer un

équilibre entre les forces magnétique qui permet que lorsque je rapproche pendant une seconde l'aimant que je tiens par la bouches de l'aimant qui est collé à coté des deux lames très fines de fer les deux extrémités (9)(figure 1) et (6)(figure 1) de devenir passante et la force qui est appliqué par l'aimant qui est collé à coté des deux lames va faire à ce que les deux lames rester coller l'une contre l'autre même si j'enlève l'aimant que je tiens par la bouche ;donc le circuit reste fermer donc la radio fonctionne et reste allumé et c'est ca l'action (marche).

On se qui concerne l'action arrêt il suffit de faire passé l'aimant qu'on tient par la bouche à coté de l'aimant qu'est collé à cotés des deux lames très fines et par cette force magnétique le circuit s'ouvre et les deux extrémités (9) (figure 1) et (6) (figure 1) vont devenir non passante à cette instant la radio s'éteint et c'est ca l'action arrêt.

Cette même technique on l'applique pour allumer ou éteindre une lampes de puissance 4.5 voltes

La technique est basé sue l'effet de la force des aimants on sait qu'un aimant a la qualité d'attirer à ses pôles des objets métallique à base de fer ; si on met on présence deux aiment on constate que les pôles de nom contraire (nord et sud) s'attirent ; tandis que les pôles du même nom (nord et nord ou sud et sud se repoussent grâce à ces forces d'attraction et de répulsion j'ai inventé cette interrupteur qui a pour fonction (marche/arrêt).

-Exemple d'application de l'interrupteur magnétique marche/arrêt que j'ai inventé :

- ✓ **La radio de puissance 4.5voltes :(1) (figure 2) j'ai pris la carte électronique d'une radio et j'ai enlevé les composants suivant :**
 - 1-le composant qui permet de faire fonctionner et éteindre la radio c'est-à-dire le composant (marche/arrêt) et je l'ai remplacé par le composant magnétique (marche/arrêt) (7) (figure 1) grâce à la technique basé sur la force de l'aimant que j'ai inventé.**
 - 2-le composant poussoir sur la radio qui permet de changer les stations de la radio et on même temps si vous laisser votre dois appuyer pendant une ou deux seconde le volume du son de la radio augmente. Et je l'ai remplacé par le composant à l'état normale (3) (figure 1) qui va**

fonctionner seulement grâce à la force magnétique de l'aimant .un handicapé qui n'a pas de main prend l'aimant par sa bouche une fois qu'il passe l'aimant près du composant normale (3)(figure 1) d'une distance de 2mm les deux lames de fer s'attirent et se colles l'une contre l'autre ce qui permet au deux extrémités (2)(figure 1) et (4)(figure 1) de devenir passante ;cette action ne dois dépasser 1 seconde ou deux seconde ;ce qui permet de changer les station de la radio ; et pour augmenter le volume du son on doit laisser l'aimant qu'on tiens par la bouche à une distance de 1mm ou 2mm du composant (3)(figure 1)pendant 2 seconde ou 3 seconde se qui permet aux deux lames de rester coller l'une contre l'autre et par conséquent le volume du son augmente.

3-le composant poussoir sur la radio qui permet de changer les stations de la radio et on même temps si vous laisser votre dois appuyer pendant une ou deux seconde le volume du son de la radio baisse. Et je l'ai remplacé par le composant à l'état normale (3) (figure 1) qui va fonctionner seulement grâce à la force magnétique de l'aimant .un handicapé qui n'a pas de main prend l'aimant par sa bouche une fois qu'il passe l'aimant près du composant normale (3)(figure 1) d'une distance de 2mm les deux lames de fer s'attirent et se colles l'une contre l'autre ce qui permet au deux extrémités (2)(figure 1) et (4)(figure 1) de devenir passante ;cette action ne dois dépasser 1 seconde ou deux seconde ;ce qui permet de changer les station de la radio ; et pour **baisser le volume** du son on doit laisser l'aimant qu'on tiens par la bouche à une distance de 1mm ou 2mm du composant (3)(figure 1)pendant 2 seconde ou 3 seconde se qui permet aux deux lames de rester coller l'une contre l'autre et par conséquent le volume du son commence à baisser.

✓ **La lampe de puissance 4.5voltes :(2) (figure 2)**

1-j'ai utilisé l'interrupteur magnétique (marche/arrêt) que j'ai inventé sur cette lompes de puissance 4.5volte ce qui permet à un handicapé qui n'a pas de main d'allumer ou d'éteindre facilement cette lompe à 4.5volte ; on rapprochant de 2mm ou 3mm l'aimant qu'il tient par la bouche ; de l'interrupteur magnétique (marche/arrêt) (8) (figure 1) que j'ai inventé.

REVENDEICATIONS

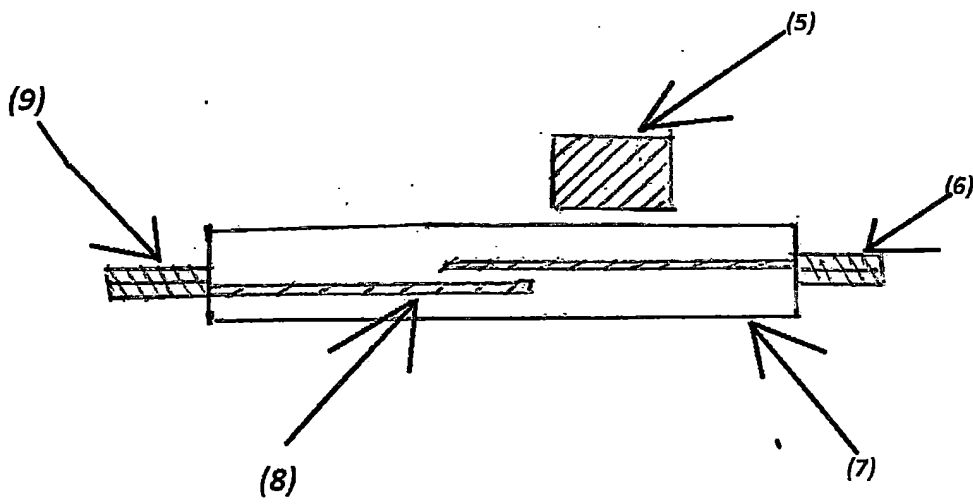
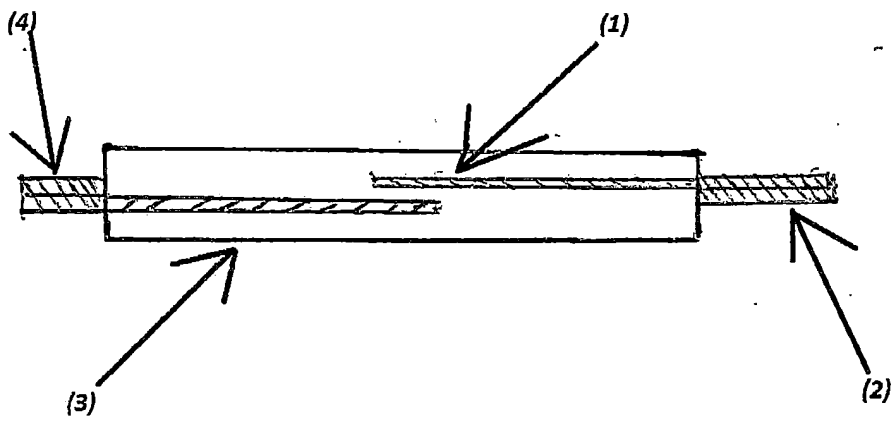
Un interrupteur magnétique (marche/arrêt) qui permet aux handicapés qui n'ont pas de mains ; on général les gens qui ne peuvent pas utiliser leurs mains ; de faire fonctionner et éteindre une radio de puissance 4.5voltes on même temps de faire allumer et éteindre une lampe de puissance 4.5voltes.

Cette interrupteur magnétique (marche/arrêt) se compose de :

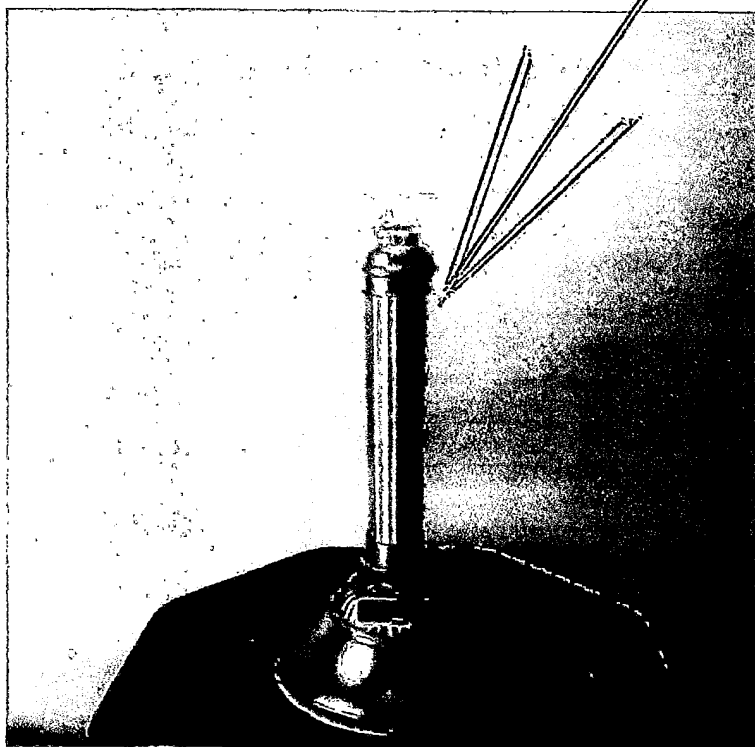
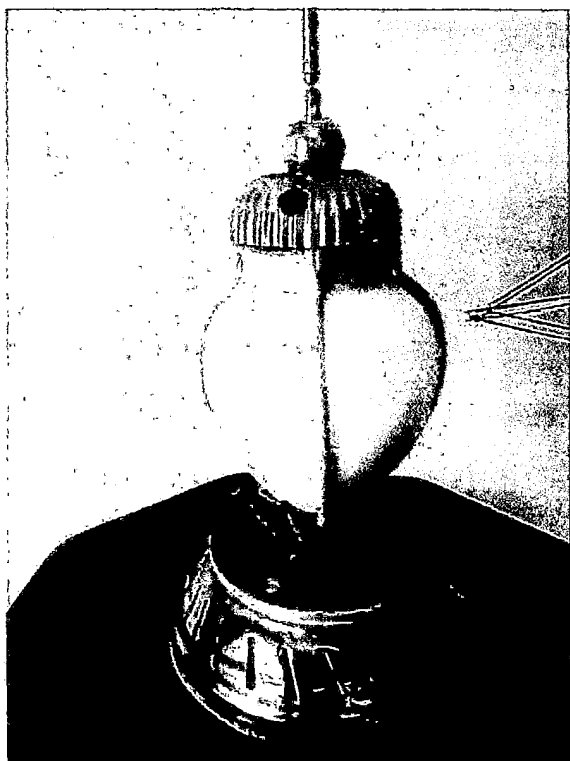
- ❖ Deux lames très fines de fer (8) (figure 1) une fois qu'on rapproche un aimant de ses deux lames elles s'attirent et se collent l'une contre l'autre .et elles restent collés l'une contre l'autre ; même si j'éloigne l'aimant de ces deux lames. Ce qui permet aux deux extrémités (9) (figure1) et (6) (figure 1) de devenir passante le temps qu'on veut.et si je rapproche d'eux l'aimants pour la deuxième fois les deux lames se détachent l'une de l'autre et les deux extrémités (9) (figure1) et (6) (figure 1) vont devenir non passante le temps qu'on veut.*
- ❖ Un petite aimant (5)(figure 1) que j'ai collé à coté des deux lames très fines ;cette aimant pratique une force sur les deux lames et une fois que l'handicapé qui n'a pas de mains rapproche le deuxième aimant qu'il tiens par la bouche à une distance de 2mm a 3mm de l'aimant fixé à coté des deux lames de fer les deux lames de fer se colle l'une contre l'autre donc (la radio fonctionne ou la lampe s'allume) et elle reste dans cette état le temps que l'handicapé le veux.si il veut éteindre soit la radio ou la lampe il n'a qu'rapprocher l'aimant qu'il tient par la bouche à une distance de 2mm à 3 mm de l'aiment fixé à coté des deux lames de fer .*
- ❖ Les deux extrémités (9) (figure 1) peuvent prendrais deux état de fonction :*
 - 1-passante : lorsque les deux lames de fer restent collés l'une contre l'autre le temps que l'handicapé qui n'a pas de main le veux ; ce qui permet d'écouter la radio le temps qu'il le veut.*
 - 2-non passante : lorsque les deux lames de fer se repousse l'une de l'autre le temps que l'handicapé le veux ce qui permet d'éteindre la radio ou la lampe.*

- ❖ *Un aimant indépendant que l'handicapé qui n' pas de main peut tenir par la bouche.*
- ❖ *Pour changer les stations de la radio on utilise le composant à l'état normal(3) (figure 1) c'est-à-dire deux lames de fer tres fines ; sans coller un aimant à coté deux ; on utilisant seulement l'aiment que l'handicapé qui n'a pas de main tient par la bouche dans ce cas les deux extrémités (2) (figure 1) et (4) (figure 1) prendrais deux état de fonction :
-une action passante qui ne dépasse même pas 1 seconde ou 2 seconde une fois que l'handicapé qui n'a pas de main fait passer l'aiment qu'il tien par la bouche à quelque 1mm à 2 mm du composant (3)(figure 1) et après elle deviens non passant à l'instant ou on éloigne l'aimant du composant (3)(figure 1) cette action permet de changer les stations de la radio.*
- ❖ *Le composant à l'état normal (3) (figure 1) perme d'augmenter le volume de son de la radio ;l'handicapé qui n'a pas de main n'a qu' rapproché l'aimant qu'il tiens par la bouche à une distance de 1mm à 2mm du composant (3) (figure 1) pendant 2 seconde ou 3 seconde se qui permet au deux lames de rester coller l'une contre l'autre et par conséquent le volume de son commence à baisser à l'instant ou on éloigne l'aimant ; les deux lames se repousse l'une de l'autre et le volume de son arrête de baisser on peut utiliser la même technique pour augmenter le volume de son.*
- ❖ *Une radio de puissance 4.5voltes (1)(figure2) à laquelle j'ai donné mon propre design sans aucun boutant pousoir ; dans laquelle j'ai installé l'interupteur magnitique que j'ai inventé (7)(figure 1)et le composant normales (3)(figure 1).*
- ❖ *Une lampe de puissance 4.5volte (2)(figure 2) à laquelle j'ai donné mon propre desing sans aucun bouton pousoir dans laquelle j'ai installé l'interupteur magnitique (7)(figure 1) que j'ai inventé.*

(figure 1)



(Figure 2)





**RAPPORT DE RECHERCHE
AVEC OPINION SUR LA BREVETABILITE**
(Conformément aux articles 43 et 43.2 de la loi 17-97 relative à la
protection de la propriété industrielle telle que modifiée et
complétée par la loi 23-13)

Renseignements relatifs à la demande	
N° de la demande : 39296	Date de dépôt : 18/08/2016
Déposant : HAMDOUN NOUREDDINE	
Intitulé de l'invention : UN INTERRUPTEUR MAGNÉTIQUE QUI PERMET AUX HANDICAPES QUI N ONT PAS DE MAINS OU QUI NE PEUVENT PAS UTILISER LEURS MAINS DE FAIRE FONCTIONNER ET ÉTEINDRE UNE RADIO DE PUISSANCE 4.5 V ET DE FAIRE CHANGER LES CHAINES DE RADIO ET AUSSI ALLUMER OU ÉTEINDRE DES LAMPES DE PUISSANCE 4.5 V	
Le présent document est le rapport de recherche avec opinion sur la brevetabilité établi par l'OMPIC conformément aux articles 43 et 43.2, et notifié au déposant conformément à l'article 43.1 de la loi 17-97 relative à la protection de la propriété industrielle telle que modifiée et complétée par la loi 23-13.	
Les documents brevets cités dans le rapport de recherche sont téléchargeables à partir du site http://worldwide.espacenet.com , et les documents non brevets sont joints au présent document, s'il y en a lieu.	
Le présent rapport contient des indications relatives aux éléments suivants :	
Partie 1 : Considérations générales	
<input checked="" type="checkbox"/> Cadre 1 : Base du présent rapport <input type="checkbox"/> Cadre 2 : Priorité <input type="checkbox"/> Cadre 3 : Titre et/ou Abrégé tel qu'ils sont définitivement arrêtés	
Partie 2 : Rapport de recherche	
Partie 3 : Opinion sur la brevetabilité	
<input checked="" type="checkbox"/> Cadre 4 : Remarques de clarté <input checked="" type="checkbox"/> Cadre 5 : Déclaration motivée quant à la Nouveauté, l'Activité Inventive et l'Application Industrielle <input type="checkbox"/> Cadre 6 : Observations à propos de certaines revendications dont aucune recherche significative n'a pu être effectuée <input type="checkbox"/> Cadre 7 : Défaut d'unité d'invention	
Examineur: M. EL KINANI	Date d'établissement du rapport : 25/01/2017
Téléphone: 212 5 22 58 64 14/00	

Partie 1 : Considérations générales		
<i>Cadre 1 : base du présent rapport</i>		
Les pièces suivantes de la demande servent de base à l'établissement du présent rapport :		
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Description</u> 4 Pages • <u>Revendications</u> 1 • <u>Planches de dessin</u> 2 Pages 		
Partie 2 : Rapport de recherche		
Classement de l'objet de la demande :		
CIB : H01H36/00		
Bases de données électroniques consultées au cours de la recherche :		
EPOQUE, Orbit		
Catégorie*	Documents cités avec, le cas échéant, l'indication des passages pertinents	N° des revendications visées
X	EP1925008 ; Schneider Electric Industries SAS; 20/01/2010	1
A	EP0283781 ; Kabushiki Kaisha Toshiba ; 20/01/1993	1
*Catégories spéciales de documents cités :		
<p>-« X » document particulièrement pertinent ; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme nouvelle ou comme impliquant une activité inventive par rapport au document considéré isolément</p> <p>-« Y » document particulièrement pertinent ; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme impliquant une activité inventive lorsque le document est associé à un ou plusieurs autres documents de même nature, cette combinaison étant évidente pour une personne du métier</p> <p>-« A » document définissant l'état général de la technique, non considéré comme particulièrement pertinent</p> <p>-« P » documents intercalaires ; Les documents dont la date de publication est située entre la date de dépôt de la demande examinée et la date de priorité revendiquée ou la priorité la plus ancienne s'il y en a plusieurs</p> <p>-« E » Éventuelles demandes de brevet interférentes. Tout document de brevet ayant une date de dépôt ou de priorité antérieure à la date de dépôt de la demande faisant l'objet de la recherche (et non à la date de priorité), mais publié postérieurement à cette date et dont le contenu constituerait un état de la technique pertinent pour la nouveauté</p>		
Partie 3 : Opinion sur la brevetabilité		
<i>Cadre 4 : Remarques de clarté</i>		
La/les revendication(s) de la présente demande ne répond(ent) pas aux critères de forme énoncés dans l'article 10 du décret d'application de la loi 17-97 modifiée et complétée par la loi 23-13, à savoir que les revendications doivent être numérotées d'une façon séquentielle. Il n'est toutefois le cas de la présente demande, il en résulte aussi une objection au titre de l'article 12, alinéa 1 dudit décret, à savoir que lorsque la demande de brevet d'invention concerne une		

invention ou une pluralité d'inventions liées entre elles de manière à ne former qu'un seul concept inventif général... ladite demande peut contenir une revendication indépendante pour un produit, une revendication indépendante pour un procédé conçu spécialement pour la fabrication de ce produit, et une revendication indépendante pour une utilisation de ce produit ; la revendication présentée ayant porté sur des catégories mixtes (l'interrupteur et son utilisation dans une radio ou lampe).

Dans la suite du présent rapport, la revendication de la présente demande sera référenciée par le chiffre 1.

Certaines des caractéristiques énoncées dans la revendication de dispositif portent sur un mode d'utilisation du dispositif, au lieu de définir clairement ce dispositif en termes de caractéristiques techniques. Les limitations visées ne ressortent donc pas clairement de cette revendication, contrairement à ce qui est exigé à l'article 35 de la loi 17-97 modifiée et complétée par la loi 23-13. Il est aussi à noter que ladite revendication manque de concision et semble se rapporter plutôt à une description redondante du mode de fonctionnement du dispositif.

La présente demande ne satisfait pas au critère de l'article 34 de la loi 17-97 modifiée et complétée par la loi 23-13, à savoir que la description doit exposer l'invention d'une façon suffisamment claire et complète en divulguant des informations suffisantes permettant à un homme du métier, sans expérimentation excessive, d'exécuter l'invention connue de l'inventeur à la date du dépôt. Ceci n'est toutefois le cas de la présente demande. (voir cadre 5, partie 2).

Dans la suite du présent rapport, la revendication de la présente demande sera référenciée par le chiffre 1 et sera interprétée comme suit :

- 1- Interrupteur magnétique (marche arrêt) qui permet aux handicapés qui ne peuvent pas utiliser leurs mains, de faire fonctionner ou éteindre un dispositif tel qu'une radio ou une lampe, ledit interrupteur magnétique se compose de :
 - Deux lames très fines de fer pouvant s'attirer et se coller lors de la présence d'un aimant ;
 - Un aimant collé à côté des deux lames fines ;
 - Un aimant mobile pouvant actionner les lames fines ;

ledit interrupteur magnétique est caractérisé en ce que le l'actionnement se fait en rapprochant l'aimant mobile de l'aimant fixe à une distance de 2mm à 3mm et que, ledit interrupteur maintient son état (ouvert ou fermé) après que l'aimant mobile soit retiré jusqu'à ce qu'on le rapproche encore à la même distance pour l'actionner à l'état opposé.

Cadre 5 : Déclaration motivée quant à la Nouveauté, l'Activité Inventive et l'Application Industrielle

Nouveauté (N)	Revendications 1 Revendications aucune	Oui Non
Activité inventive (AI)	Revendications aucune Revendications 1	Oui Non
Possibilité d'application Industrielle (PAI)	Revendications 1 Revendications aucune	Oui Non

Il est fait référence aux documents suivants. Les numéros d'ordre qui leur sont attribués ci-après seront utilisés dans toute la suite de la procédure

D1 : EP1925008

1. Nouveauté (N) :

Aucun document de l'état de la technique ne divulgue un Interrupteur magnétique (marche arrêt) qui permet aux handicapés qui ne peuvent pas utiliser leurs mains, de faire fonctionner ou éteindre un dispositif tel qu'une radio ou une lampe, ledit interrupteur magnétique se compose de :

- Deux lames très fines de fer pouvant s'attirer et se coller lors de la présence d'un aimant ;
- Un aimant collé à côté des deux lames fines ;
- Un aimant mobile pouvant actionner les lames fines ;

ledit interrupteur magnétique est caractérisé en ce que le l'actionnement se fait en rapprochant l'aimant mobile de l'aimant fixe à une distance de 2mm à 3mm et que, ledit interrupteur maintient son état (ouvert ou fermé) après que l'aimant mobile soit retiré jusqu'à ce qu'on le rapproche encore à la même distance pour l'actionner à l'état opposé. D'où l'objet de la revendication 1 est nouveau au sens de l'article 26 de la loi 17-97 telle que modifiée et complétée par la loi 23-13.

2. Activité inventive (AI) :

Le document D1 considéré comme l'état de la technique le plus proche de l'objet de la revendication 1 divulgue un dispositif (1, 10, 100) de commutation d'un circuit électrique comprenant un corps (4, 40, 400), un organe d'actionnement (3, 30, 300) mobile dans le corps entre au moins deux positions et apte à agir par effet magnétique sur un élément mobile d'un interrupteur (2) électrique (de type Reed), pour commuter le circuit électrique entre deux positions, une position d'ouverture du circuit électrique et une position de fermeture dudit circuit électrique, le dispositif comportant un aimant permanent fixe (5, 50, 500) et un aimant permanent mobile (6, 60, 600) solidaire de l'organe d'actionnement (3, 30, 300). Le changement de position de l'organe d'actionnement (3, 30, 300) entraîne un changement de direction des lignes de champ magnétique créé par lesdits aimants permanents (5, 50, 500, 6, 60, 600) au voisinage de l'élément mobile, provoquant la commutation du circuit électrique.

Par conséquent, l'objet de la présente demande diffère de ce dispositif connu en ce que ledit interrupteur maintient son état (ouvert ou fermé) après que l'aimant mobile soit retiré jusqu'à ce qu'on le rapproche encore à la même distance pour l'actionner à l'état opposé.

Le problème objectif technique que la présente demande tente de résoudre peut donc être considéré comme fournir un interrupteur avec maintien pour réaliser la fonction (marche arrêt) maintenue.

Toutefois, il n'est pas décrit dans la présente demande, quelles caractéristiques techniques sont essentielles pour obtenir cet effet, comment l'aimant fixe est collé « à côté » des lames fines, à quelle distance, quelle polarité doivent avoir les deux aimants quand ils sont joints, dans quelle direction se fait la translation de l'aimant mobile par rapport à l'aimant fixe et comment tous ces paramètres font varier les lignes de champs magnétique de manière à réaliser cette fonction de maintien?

Il est à noter que cette insuffisance de divulgation mène à une contradiction par rapport à l'état de l'art, à savoir que l'introduction d'un aimant fixe au voisinage des lames fines permet juste d'inverser l'état normal de l'interrupteur magnétique pour réaliser un interrupteur « normalement fermé » (NO), et non pas la fonction de maintien.

Par conséquent, l'objet de la revendication 1 ne peut pas être considéré comme impliquant une activité inventive au sens de l'article 28 de la loi 17-97 telle que modifiée et complétée par la loi 23-13.

3. Possibilité d'application industrielle (PAI) :

L'objet de la présente invention est susceptible d'application industrielle au sens de l'article 29 de la loi 17-97 telle que modifiée et complétée par la loi 23-13, parce qu'il présente une utilité déterminée, probante et crédible.